

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 30 novembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation
24 novembre 2022

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Eric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication sur le site internet de la ville,
le 5 décembre 2022

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 21
Votants 27

Procurations :

Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Didier BOQUET, M. Paul GONCALVES à M. Bastien CORITON, Mme Aurore LAINE à M. Lionel DURAMÉ, Mme Dominique LEPEME à M. Christian CAPRON, Mme Brigitte MALOT à Mme Céline CIVES, M. Alexandre VOIMENT à M. Jacques TERRIAL.

Étaient excusés :

Mme Mireille BAUDRY, M. Luc HITTLER.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2022-093	Décision modificative n° 2 Budget principal
------------	--

Monsieur le Maire rappelle que la décision modificative n°2 au budget principal concerne l'augmentation de la dépense liée au fonds de compensation intercommunal et communal de 2 500 euros compensée par une augmentation des recettes liées au remboursement des arrêts maladie.

La décision modificative s'équilibre comme suit

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 014 – Atténuations de produits	+ 2 500 €
Cpte 739223 – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 2 500 €
TOTAL :	+ 2 500 €

Recettes

Chapitre 013 – Atténuations de charges	+ 2 500 €
Cpte 6419 – Remboursements s/rémunérations du pers.	+ 2 500 €
TOTAL :	+ 2 500 €

Il propose au Conseil municipal :

- D'approuver la décision modificative n° 2 du budget principal consistant en section de fonctionnement à l'ajustement comptable d'une dépense de fonctionnement et à l'inscription d'un complément de recette de fonctionnement s'équilibrant comme suit :

Dépenses

Chapitre 014 – Atténuations de produits	+ 2 500 €
Cpte 739223 – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 2 500 €
TOTAL :	+ 2 500 €

Recettes

Chapitre 013 – Atténuations de charges	+ 2 500 €
Cpte 6419 – Remboursements s/rémunérations du pers.	+ 2 500 €
TOTAL :	+ 2 500 €

- De l'autoriser à effectuer les écritures comptables s'y rapportant.

Après que Monsieur le Maire a exposé dans le détail la décision modificative n°2, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'approuver la décision modificative budgétaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,
Didier BOQUET

